

La saga des indicatifs en France

Alors que c'est très simple de ne pas faire compliqué...

...pourquoi se compliquer à vouloir ne pas faire simple ?

1914 :

Il y a 23 stations françaises expérimentales privées recensées, donc amateurs, qui sont autorisées à transmettre. Leurs émissions sont possibles seulement dans les tranches horaires 2 h-7 h, 9 h-10 h 45 et 17 h-19 h.

1921 :

L'Arrêté du 18 juin 1921 va établir la première réglementation officielle pour les stations amateurs.

En septembre, suite aux demandes, les premiers indicatifs officiels sont attribués aux radioamateurs. Ils ont pour préfixe le chiffre **8** car la plupart des demandeurs sont des militaires originaires du 8^{ème} Génie, régiment qui avait la charge de les former aux transmissions. À noter que la lettre **F** n'est pas encore réellement utilisée.

1923 :

La première liste comprend de 8AA à 8CR (à remarquer que 8AA, premier indicatif délivré, est attribué à André RISS, de Boulogne-sur-Mer). En 1924 la liste s'allonge, allant de 8AA à 8FM.

1926 :

La tranche 8OA-8OZ est réservée à l'Office National Météorologique (ces indicatifs seront reversés aux amateurs en 1934). En 1927 on arrive de 8AA à 8LO, avec aussi 8MA, 8MB, 8MC pour le Maroc (tranches 8MA-8MZ et 8NA-8NZ réservées aux PTT marocaines jusqu'en 1932). Quelques stations d'Indochine avec 8AG, 8EM, 8FR, etc...

1932 :

La liste amateur, cette fois avec la lettre **F**, va de F8AA à F8ZZ, mais des lettres restent réservées, **O, N, Q**... Pour la Polynésie on note F3OCI.

Dès l'abandon d'un indicatif F8xx (cessation de licence, décès...), celui-ci est immédiatement réattribué, parfois dans la même année car à cette époque les licences ne sont délivrées que pour 6 mois.

1933 :

Arrivée du F3xx, ajouté au F8xx déjà saturé. On a aussi F3AE Afrique Équatoriale, F3I Indochine, F3M Martinique et F4 pour la Tunisie.

1934 :

FB8 Madagascar, F3 et F8 Algérie, des anciens 8O (services météo de 1926) redonnés sous F8Ox.

1935 :

Martinique avec F3MDT, Algérie FA (mais encore avec F3 et F8), et le Maroc avec CN8.

1936 :

FU pour les Nouvelles-Hébrides.

1939 :

Avec l'arrivée du conflit, l'administration ne délivre plus d'indicatif ! L'émission d'amateur sera interdite pendant toute la durée de la guerre.

1946 :

Arrivée du F9 et autorisation en juillet de reprise du trafic amateur. Le F7 est réservé aux amateurs militaires alliés en France, le Fø aux civils étrangers, et le D5 aux militaires français stationnés en Allemagne.

1947 :

En novembre, FE Cameroun.

1949 :

Le F9ZZ est attribué, terminant la liste F9. On réserve les F2 et F4 aux sociétés nationales ou privées.

1950 à 1957 :

Sont réattribués des F8, F3 et F9 abandonnés et de ce fait disponibles.

1953 :

On a FM7 Martinique, FY7 Guyane.

1954 :

FF8 Sénégal, FQ8 Moyen-Congo, FK8 Nouvelle-Calédonie.

1956 :

FR7 Réunion, FF8 Haute-Volta (déjà au Sénégal en 1954), 3V8 Tunisie, FD4 Togo, FO8 Tahiti, FQ8 Tchad (comme Moyen-Congo en 1954), FL8 Djibouti.

1957 :

Arrivée du F2, avec F2AA aussitôt attribué.

1961 :

Arrivée des F1 et F5 et suffixe à deux lettres (dans la nomenclature 1965 on a F1AA à F1HE et F5AA à F5GZ).

1967 :

Apparition des F6, avec pour la première fois un suffixe à trois lettres (F6AAA-F6ZZZ).

1968 :

Réutilisation du F1 avec cette fois le suffixe à trois lettres (F1AAA-F1ZZZ).

Les écouters ou SWL (Short Wave Listener ou écouleur d'ondes courtes) peuvent demander un indicatif officiel d'écoute, sous la forme FE et suffixe de 1 à 5 chiffres (FE1 à FE99999). Cette attribution type FE sera supprimée fin 1981.

1983 :

L'Arrêté n°3566, paru au JO le 1^{er} décembre 1983, définit un nouveau système comprenant 5 groupes de licences et d'indicatifs :

- Groupe A avec 13 ans mini et examen phonie, indicatif FA1xxx.
- Groupe B avec 13 ans mini et examen phonie et graphie, indicatif FB1xxx.
- Groupe C avec 16 ans mini et examen phonie, indicatif FC1xxx.
- Groupe D avec 16 ans mini et examen phonie et graphie, indicatif FDxxx.
- Groupe E après 3 ans d'exploitation en groupe D, indicatif FExxx.

Les F1 existants deviennent FC1. Les F2, F3, F5, F6, F8 et F9 seront FD2/9 ou FE2/9 respectivement. Les chiffres 0 et 4 sont réservés aux radio-clubs. Le chiffre 7 est réservé aux indicatifs temporaires et autres manifestations.

Problème avec les existants FB Terres Australes, et FC Corse (non officiel mais toléré !). Terres Australes deviendra FT, et les stations corses devront s'aligner sur la nouvelle réglementation (plus de FC corses...).

1985 :

Retour des indicatifs officiels SWL sous la forme F11 et trois lettres (F11AAA à F11ZZZ).

1991 :

En mars, les indicatifs SWL F11 seront remplacés par le type F-xxxxx à 5 chiffres (F-10001 à F-99999).

Ultérieurement, l'administration se déchargera sur les associations (comme le REF-Union) pour l'attribution des licences et indicatifs aux écouters demandeurs.

1992 :

En décembre, attribution aux amateurs étrangers européens en France (+ de 3 mois) du F1Vxx ou F5Vxx selon leur classe de licence.

1993 :

La réglementation de 1983 comportant 5 groupes A à E est remplacée, avec l'Arrêté du 9 juin 1993, par les 4 groupes A, B, C et D. Les précédents A et B sont conservés provisoirement, considérés "novices" et sans équivalence CEPT, autorisés 144 MHz uniquement. Le groupe C est autorisé toutes bandes supérieures à 30 MHz, le groupe D autorisé toutes bandes. Les indicatifs FA et FB sont gardés tel que, en attente de reclassement.

Les FC1 deviennent F1, ou F4 si la liste F1 est complète. Les FD2/9 ou FE2/9 redeviennent F2, F3, F5, F6, F8 et F9 comme avant 1983. Tout le monde garde son suffixe, sauf problème... Les radio-clubs sont F5Kxx ou F6Kxx. La Corse est TK, les spéciaux TM en France

continentale, TO pour les DOM et TX pour les TOM. En nouvelles attributions de licences, les chiffres 0, 2, 3, 7 et 9 restent en réserve.

1998 :

Arrêté du 14 mai. Nouvelle réglementation avec 3 classes, à suffixe 3 lettres :

- Classe 3 "Novices" non CEPT (ex-groupes A, B), indicatif F0xxx.
- Classe 2 (ancien groupe C), CEPT B, indicatif F4xxx.
- Classe 1 (ancien groupe D), CEPT A, indicatif F8xxx.

Les précédents indicatifs FA et FB, après 3 ans d'exploitation, sont reclassés respectivement en Classe 2 (F4xxx) ou Classe 1 (F8xxx), en gardant leur suffixe, sauf problème.

2000 et 2004 :

Les décisions et arrêtés n'apportent que des aménagements mineurs dans la formation des indicatifs. Les radio-clubs sont F5Kxx, F6Kxx ou F8Kxx (sauf les radio-clubs corporatifs, à suffixes spéciaux), également pour la Corse TK5KG, les DOM et TOM FK8KAB, FM5KM, FP5KE, FY5KE, etc...

2005. Généralités et point actuel :

La France dispose des tranches de préfixes d'indicatifs FAA-FZZ, HWA-HYZ, THA-THZ, TKA-TKZ, TMA-TMZ, TOA-TOZ et TVA-TXZ. Les amateurs français se trouvant de passage à l'étranger prennent le préfixe du pays visité, suivi de la barre de fraction puis de leur indicatif personnel (exemple en Belgique : ON / F1XYZ / P, ou /M, s'il est en mobile, ou /MM, s'il est en maritime mobile dans les eaux territoriales belges). Dans les eaux internationales, simplement F1XYZ / MM. Pour les changements de classe : classe 3 vers classe 2 ou classe 1, et classe 2 vers classe 1, les chiffres des indicatifs changent aussi : F0XYZ peut devenir F4XYZ ou F8XYZ, et F4XYZ peut devenir F8XYZ (ou F1XYZ devenant F5XYZ), sous réserve que ceux-ci soient disponibles.

Les indicatifs de radioamateurs morts pour la France ne sont pas réattribués.

Le tableau ci-après reprend en détail les préfixes, chiffres et suffixes (en 2006).

Tableau détaillant les préfixes, chiffres de classe et suffixes en vigueur en 2006

Préfixes de la France	Second préfixe de sous-localisation géographique	Classes de la licence	Signification des suffixes (1)
Préfixe : F Corse : TK Préfixes d'indicatifs spéciaux temporaires (2) : France continentale : TM DOM : TO Corse : TK	G : Guadeloupe	∅ : "classe 3"	A à Z (5)
	H : Mayotte	1 : "classe 2" (CEPT B)	AA à ZZ (5)
	J : Saint-Barthélémy	2 : réserve (4)	AAA à ZZZ : indicatifs individuels pour la France continentale.
	K : Nouvelle-Calédonie	3 : réserve (4)	
	M : Martinique	4 : "classe 2" (CEPT B) (3)	AA à ZZ : indicatifs individuels pour les DOM, TOM et la Corse.
	O : Polynésie Française et Clipperton	5 : "classe 1" (CEPT A) (4)	
	P : Saint-Pierre et Miquelon	6 : "classe 1" (CEPT A) (4)	KA à KZ : radio-clubs DOM, TOM et la Corse.
	R : Réunion (Glorieuse, Juan du Nova, Tromelin)	7 : réserve (4)	KAA à KZZ : radio-clubs.
	S : Saint-Martin	8 : "classe 1" (CEPT A)	VAA à VZZ : radioamateurs d'un état membre de l'Union Européenne installés en France depuis plus de 3 mois.
	T : Terres Australes et Antarctiques (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul, Nouvelle-Amsterdam, Terre Adélie)	9 : réserve (4)	

Notes :

- (1) Les indicatifs radioamateurs de métropole comportant 2 lettres au suffixe ne sont pas concernés.
- (2) Préfixes des indicatifs spéciaux pour utilisation temporaire.
- (3) Seule la série des indicatifs avec suffixe à 3 lettres est réservée pour la "classe 2".
- (4) Les séries d'indicatifs mises en réserve peuvent être ouvertes si le besoin est constaté par l'ART, Autorité de Régulation des Télécommunications (maintenant ARCEP). Les séries F2xx, F3xx, F5xx, F6xx, F8xx et F9xx sont affectées à la Classe 1 CEPT, elles sont réattribuées aux anciens titulaires. La série F1xx n'est pas réattribuée.
- (5) Suffixes non attribués, sauf aux indicatifs spéciaux temporaires TM, TO et TK.

Bibliographie :

- Article de base de F2AR - Alain Ribot. Bulletin n° 113 de l'AEA (les Amis de l'ÉlectroAcoustique) (Collectionneurs TSF)
- Revues Radio-REF. 1966 à 2024 (en particulier n° 10 et 11, oct. et nov. 1991)
- Les "Guide du Radioamateur" 1985 à 2005.
- Cartes QSL personnelles de l'auteur.